

**Snesup - Collectif Formation des Enseignants**  
**Préparation des audiences de septembre 2018**

**Canevas de questions pour les audiences à venir (à modaliser selon les interlocuteurs...)** voir courriers Snesup envoyés début d'été aux 2 ministères + CPU + R-ESPE

Quelles conceptions de la formation initiale ? Quels types de stage de formation (de la licence au master) ? Avec quel statut ? Quelle progressivité ? Quel encadrement ? Quel volume de stage compatible avec une formation de master ? Et avec une formation de licence ?

Y a-t-il une position meilleure qu'une autre pour les concours de recrutement dans le continuum de formation ? Quel avis sur une épreuve d'admissibilité en fin de L3 ? Avec quels contenus ? Quelle préparation à cette/ces épreuve/s ? Quel impact sur les parcours des étudiant-es en licence ?

Quelles sont les modalités de formation à envisager après l'admissibilité si admissibilité et admission sont dissociées sur des années différentes ? Quelle place pour la recherche ? Quelle place pour la formation didactique et disciplinaire ? Quelle place pour la formation générale professionnelle ?

Un passage obligé par la contractualisation et la précarité est-il selon vous acceptable ? Opportun ? Quelle différence selon vous avec le statut de stagiaire ? Si, comme les annonces le laissent présager, les recrutements d'enseignants à venir se feront pour partie sous statut de fonctionnaire stagiaire, pour partie sous statut contractuel présenté comme "plus souple", cela voudra dire former des étudiants admissibles et non admissibles dans les M1 et dans les M2 ; quels critères à l'entrée en master MEEF ? quelle organisation des parcours ?

Dans les "réformes" à venir : quel minimum horaire pour les maquettes de master êtes-vous prêts à défendre ? La conception des maquettes de formation relève-t-elle selon vous des équipes enseignantes en charge des MEEF ?

La gestion actuelle des stagiaires en parcours dits "adaptés" pour des lauréats non issus d'un M1 MEEF vous paraît-elle convenable ? Quelles améliorations demandez-vous aux ministères pour l'avenir ?

Si "réforme" il y a, pensez-vous que le fonctionnement des ESPÉ peut-être amélioré ? Les instances vous semblent-elles conformes aux normes habituelles qui régissent les composantes universitaires ? Quelles seraient les modalités et les conséquences sur les personnels et la formation des fusions annoncées ?

Quid d'une ESPE composante universitaire sans enseignants propres ? comment dans cette configuration faire vivre des équipes plurielles, des collectifs de travail ?

## Lecture des rapports

### **CAP22 (Proposition 8 : Réduire les inégalités et placer la France dans les 10 meilleurs systèmes éducatifs mondiaux)**

*En résumé : la réponse apportée à la crise de recrutement est de créer une catégorie d'enseignants bivalents, dont le temps de service serait augmenté et annualisé, et qui auraient obligation de remplacement.*

On relève :

- des constats qu'on peut en partie partager sur l'inégalité du système scolaire français dans lequel la situation sociale des parents détermine beaucoup les résultats scolaire, alors que les enseignants sont engagés et mobilisés
- des objectifs qu'on peut partager aussi : la rénovation du système doit permettre d'améliorer les résultats des élèves, de réduire les inégalités, de restaurer la confiance des parents, de répondre aux besoins des territoires. *Mais on aurait ajouté : d'améliorer les conditions de travail des enseignants et personnels.*

Dans les réformes préconisées, des propositions qui sont au mieux naïves mais la plupart du temps très inquiétantes

- le premier levier est l'évaluation des établissements, qui se ferait sur plusieurs critères, dont par exemple les résultats des élèves (*dont les enseignants sont responsables ? qui disent quoi de la situation ?*) et le "bien-être"...
- donner plus de pouvoir aux chefs d'établissement pour "constituer leurs équipes" et favoriser les postes "à profil"
- donner plus de responsabilité au "niveau déconcentré", en faisant de l'académie l'échelon de décision, en calquant les académies sur les nouvelles régions... *Cela aurait évidemment des conséquences sur l'offre de formation (et pourrait limiter le choix d'études), la mobilité des personnels, l'éloignement de l'administration des usagers*
- revoir la formation des enseignants avec une proposition de "prérecrutement" qui reste très vague (*du temps pour étudier ou utilisation des étudiants comme moyens d'enseignement, de remplacement ?*) ; une proposition d'obligation de formation continue en dehors des heures de cours (*"valorisée" ? comment ?*) ; le recours au numérique comme solution de remplacement en cas d'absence d'enseignant ; l'augmentation du temps de service des enseignants du 2d degré, avec la création d'une catégorie de bivalents...

*La conception de l'amélioration de l'école ne passe pas ici par une meilleure formation, de meilleurs conditions de travail mais par des décisions administratives et de l'évaluation.*

*On peut reconnaître avec les rapporteurs que ces mesures apporteraient "plus de souplesse" aux chefs d'établissement... mais en quoi rendent-elles le métier plus attractif ? en quoi feraient-elles mieux réussir les élèves ?*

## Rapport Sénat sur le métier d'enseignant

*Quelques éléments d'analyse et de constat qu'on pourrait partager, mais la grande majorité des propositions est inacceptable et conduirait très clairement à une prise en main totale de la formation par l'employeur.*

Ce qu'on peut approuver :

- certains constats : qu'il existe une crise de recrutement et des inégalités sur le territoire ; que le modèle de parcours de formation initialement conçu par la réforme de 2013 ne concerne aujourd'hui qu'un peu plus de la moitié des lauréats ; que la position du concours en fin de M1 est unanimement contestée ; que la formation continue n'est pas satisfaisante et se limite souvent à l'accompagnement des réformes ; que les enseignants connaissent des difficultés de logement et de transport et que les conditions matérielles de travail ne sont pas à la hauteur de leur investissement (bureau, matériel informatique)
- deux propositions : continuer la formation sur les trois premières années d'exercice ; améliorer les conditions matérielles du métier (créer des dispositifs d'aide au logement et au transport dans les zones tendues ou isolées, doter les professeurs de matériel informatique) ; *la proposition sur les prérecrutement n'est pas acceptable puisqu'elle repose en fait sur un aménagement de l'actuel statut des assistants d'éducation (donc temps de service à assurer et non temps pour étudier et réussir ses études).*

Tout le reste pose problème

- décrochage entre 1er et 2d degrés pour les modalités et la position du concours (admissibilité en fin de L3 et admission fin M2 pour les PE, au cours du M2 pour les PLC)
- dégradation des conditions de travail : développement des postes à profils, annualisation et modulation des temps de service, obligation de formation continue hors temps scolaire, avancement au mérite
- négation de la dimension universitaire de la formation par le renforcement de la place et des prérogatives de l'éducation nationale dans la formation dispensée en ESPE

Sur le chapitre 1 : Exposé général, Repenser l'entrée dans le métier et la formation initiale (p. 11-)

Le rapport souligne page 14, à propos des enseignants contractuels, qu'une attention particulière doit leur être portée, notamment en termes de formation, "afin de ne pas mettre d'enseignant non formé devant les classes" (et aussi pour les amener aux concours et à la titularisation). Ne pas mettre d'enseignant non formé devant les classes, c'est une priorité que nous approuvons, mais que le ministère lui-même (et le rapport) ignore par ailleurs avec les propositions concernant le prérecrutement par exemple.

Exemples de propositions (récapitulées pages 97-99)

- développer des licences "éducation" ou des licences "généralistes" (p.17) - *qu'en pensent CPU et ESR ?*

- développer des UE de prépro “pilotees par les ESPE” et organiser des stages d’observation (p. 18) - *n’est-ce pas en contradiction avec le modèle de prérecrutement calqué sur AED (p. 21-22) ?*
- organiser des séquences d’observation en classe pour les candidats en reconversion (p.22) (parcours adaptés) - *comment le mettre en oeuvre si ces candidats sont placés en responsabilité dès leur réussite au concours ? ie tant que les lauréats sont des moyens d’enseignement ?*
- En PE (p. 27), admissibilité fin L3 et admission en M2 - *quelles conséquences pour les licences ?* Les admissibles seraient inscrits en M1 MEEF, admission serait conditionnée à l’obtention du master et la validation des compétences professionnelles. La titularisation se ferait un an plus tard, après une année de prise en charge d’une classe en tant que fonctionnaire stagiaire - *avec quel temps de service ?*
- En PLC (p. 27), épreuves disciplinaires d’admissibilité en cours de M2 et épreuves professionnelles d’admission en fin de M2. Les admissibles “se verraient proposer” une formation professionnalisante en alternance tout en achevant leur master. La titularisation se ferait un an plus tard, après prise en charge d’une classe en tant que fonctionnaire stagiaire (*temps de service ?*) “assortie de cours complémentaire à l’ESPE” (*hors diplôme ? quel financement ?*). Pas de changement pour l’agrégation (parce que besoin de professeurs “disposant d’une forte maîtrise disciplinaire pour enseigner dans les classes terminales de lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles...”).
- “Repositionner” (= “renforcer” ?) l’EN dans les ESPE dans son rôle d’employeur (p. 31) en élaborant un cahier des charges précis de ses attentes en matière de formation - *qu’en pense la CPU et l’ESR ? Jusqu’où l’employeur peut-il aller (horaires, contenus, choix des intervenants) ?*
- Renforcer les exigences de la procédure d’accréditation des ESPE, en ajoutant avis des inspections, enquêtes de satisfaction...
- Renforcer le pouvoir du ministre EN dans la nomination des directeurs d’ESPE - *qu’en pensent CPU, R-ESPE et ESR ? l’ESPE est-elle une composante comme les autres dans ces conditions ?*
- Transformer les ESPE en structures sans formateurs propres (p. 32), faisant appel aux ressources de l’EN (enseignants formateurs) et de l’ESR (enseignants chercheurs) - *quid du travail collectif dans la formation ?*
- Alléger les maquettes du tronc commun (p. 34) en les resserrant sur l’indispensable à la prise de poste et développer des formations complémentaires en FC - *qu’est-ce qui définit “l’indispensable” ?* Les maquettes doivent s’adapter aux besoins de leur stage en responsabilité (p. 34) - *est-ce à dire que la formation de master est une sorte d’accompagnement de stage ? Quelle place pour la recherche ? Qu’en pense le R-ESPE ?*
- Concevoir des maquettes formalisant l’alternance comme parcours unique (p. 35), pour éviter que les “deux parties de la formation dispensée à l’étudiant, théorie et pratique”, ne soient déconnectées. *Où l’on voit que les rapporteurs ont une vision vraiment naïve de la formation, qui serait découpée en ESPE=théorie et classe=pratique...*

- Intégrer dans les maquettes la diffusion des résultats de la recherche des sciences de l'éducation (p. 36). Les rapporteurs affirment l'importance de la recherche dans la formation, mais c'est finalement plus dans l'idée que "si la recherche prouve que certaines méthodes d'apprentissage sont plus efficaces que d'autres, il serait coupable de ne pas diffuser ces résultats" - *donc avec une vision "consumentiste" et "applicatinniste" de la recherche (parle aussi de "recherche action")*. *N'est mentionné que le domaine des sciences de l'éducation*.
- Rendre plus sereine l'entrée dans le métier en faisant un calibrage académique (ou régional) des concours du 2d degré (p. 39) - *mais si on conserve le même volume de stage, comment trouver des berceaux en nombre suffisant sans défavoriser les mutations ?* Formaliser un protocole d'accueil du nouvel enseignant (p. 40) - *c'est bien un minimum en effet...* Institutionnaliser un accompagnement en prolongement de la formation initiale sur les trois premières années d'exercice (p. 40) - *reste à voir les modalités et le financement (le rapport parle de formations spécifiques, de soutien personnalisé, de tutorat...)* et d'associer davantage les ESPE à cet accompagnement).

**J.-M. Blanquer à la CPU** : en tant qu'employeur, le MEN a "un mot très fort à dire" sur la formation des enseignants

En tant qu'employeur, "je suis l'aval, vous êtes l'amont" en matière de formation des enseignants, déclare Jean-Michel Blanquer, le 29 août 2018 lors de l'université d'été de la CPU estimant avoir "un mot très fort à dire". Alors que ce sujet sera intégré à une prochaine loi, le ministre plaide pour des écoles internes aux universités "qui correspondent aux besoins" de l'Éducation nationale. L'indicateur de succès "sera le jour où les rectorats confieront spontanément aussi la FC aux Espé". Et il faudrait "une vision sur ce que deviennent les personnels des Espé", actuels et futurs.

Jean-Michel Blanquer souhaite, pour l'avenir, avoir "des écoles internes aux universités qui soient synonymes de qualité, qui soient davantage pilotées, qui correspondent aux besoins" de l'Éducation nationale. Devant les présidents d'université réunis à l'université d'été de la CPU, mercredi 29 août 2018, le ministre de l'Éducation nationale indique que ce sujet fera l'objet d'une "réforme majeure" et qu'elle sera intégrée à une loi présentée "dans le courant de l'année 2019" [avec la scolarité obligatoire à 3 ans]. "L'indicateur de succès futur en la matière, ce sera le jour où les rectorats spontanément confieront aussi la formation continue aux Espé, ce [qui] n'est pas le cas aujourd'hui."

"Je suis l'aval, vous êtes l'amont" en matière de formation des enseignants, déclare-t-il à l'intention des présidents d'université, pour illustrer qu'en tant qu'employeur, il a "un mot très fort à dire" sur ce sujet. À l'inverse, à propos de Parcoursup, il avait, un peu plus tôt, déclaré : "Vous êtes l'aval, je suis l'amont [...], il est normal que ce soit la ministre de l'ESRI qui soit en première ligne."

**AVOIR "UNE VISION SUR CE QUE DEVIENNENT LES PERSONNELS DES ESPÉ"**

"Demain, ce que nous devons avoir, c'est une véritable formation professionnelle qui distingue le premier degré et le second degré, qui soit articulée à l'excellence scientifique que l'on retrouve dans l'ensemble de l'université, mais aussi avec des maîtres formateurs beaucoup plus présents, et aussi probablement des agrégés", indique le ministre. Il faudrait

aussi "une vision sur ce que deviennent les personnels actuels des Espé et des personnels futurs" et, d'un point de vue de GRH, "beaucoup de convergence entre nous tous". Plusieurs rapports sur la formation des enseignants ont été récemment publiés. Pour en finir avec des formateurs qui n'ont "jamais vu une classe", une mission sénatoriale a notamment proposé fin juillet de transformer les Espé "en structures sans formateurs propres", faisant appel aux ressources en formateurs de l'Éducation nationale et en enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur ([lire sur AEF info](#)).

Le ministre déclare par ailleurs : "Nous aurons une politique très volontariste de pré-recrutement, notamment en faisant évoluer le statut d'assistant d'éducation [...] ([lire sur AEF info](#)). Ceci vous concerne en réalité dès maintenant, car pour préfigurer cette réforme, nous collaborons étroitement avec les rectorats sur les enjeux de recrutement de [ces assistants] pour hausser la qualité, pour avoir une vision sociale car derrière cela, c'est la diversité sociologique des futurs professeurs qui se dessine."

### **Rapport Filâtre**

*Beaucoup de bons sentiments mais pas vraiment de proposition opérationnelle... donc pas sûr qu'il faille s'appuyer dessus pour nos interventions. Sauf à souligner que le rapport réaffirme la nécessité d'une formation de haut niveau etc.*

### **Analyse Snesup sur le rapport de la Cour des Comptes, voir Lettre FDE juin 2018**

Il est illusoire de prétendre attirer les "meilleurs étudiants" par des modifications présentées comme allant de soi, mais qui, en réalité, sont susceptibles de détruire le peu de formation digne de ce nom que les ÉSPÉ sont arrivées à sauvegarder contre vents et marées, et qui ne changent ni les conditions de travail ni les conditions de rémunération, notamment pour les filières scientifiques, pour lesquelles le vivier d'étudiants formés en licence est insuffisant et dispose de débouchés plus séduisants en termes de reconnaissance sociale, de conditions de travail et de rémunération.

Pour entrer dans le détail de ce qui est proposé, nous avons déjà exprimé dans un communiqué de presse au mois de mars la position du SNESUP-FSU, qui rejette la généralisation de l'entrée dans le métier d'enseignant sous statut de contractuel. L'hypothèse d'un concours (partiel ou total) en L3 doit garantir l'existence d'années préparatoires aux concours de recrutement pour celles et ceux qui ont quitté l'université ou sont passé-e-s par d'autres voies (le nombre de reconversions professionnelles dans le métier aujourd'hui est en augmentation, bien au-delà du recrutement des filières professionnelles). Elle risque fort d'allonger d'un an l'entrée en master MEEF pour les étudiants sortant de licence qui ne réussiraient pas l'admissibilité si l'on limite l'accès en master aux admissibles ou de rendre difficile la cohabitation en première année de master entre les admissibles et ceux qui ne le sont pas encore... En outre un concours ou une admissibilité en fin de L3 ne serait imaginable que s'il était suivi, pour les deux degrés, de deux années de formation effectives, sous statut d'élève professeur ouvrant droit à un vrai salaire (et donc à cotisations pour la retraite, etc.), avec une mise en responsabilité progressive (et non immédiate), accompagnée de supports de stages non intégrés dans le plafond des emplois. Cela permettrait non seulement une articulation pertinente et

productive de la formation avec la pratique professionnelle mais aussi une possible adaptation des lieux de stages ainsi qu'une gestion des déplacements et de leurs coûts, financiers et humains.

À cet égard, la "concentration" des lieux de formation, ce que la Cour des comptes désigne par "mutualiser des formations au niveau inter-académique", est une illusion de papier qui ne prend pas en compte certaines des conditions nécessaires à une formation digne : un espace universitaire où former et des lieux de stages "proches". On ne compte plus le nombre de démissions de stagiaires ayant une famille, qui ne peuvent plus gérer l'écartèlement entre le lieu de résidence, le lieu de stage et le lieu de formation, ou de stagiaires en souffrance parce que leur lieu de formation est très éloigné de leur lieu d'exercice, ou parce que certains sont nommés dans une académie et en formation dans une autre très éloignée. Une "rationalisation" est sans doute possible pour éviter de telles situations : elle ne conduirait pas nécessairement à une diminution du coût financier de la formation mais bien de son *coût humain* et donc à une augmentation des effets de la formation. Mais la considération du coût humain n'est pertinente que si une formation professionnelle de haut niveau est bien le but recherché, ce dont on peut douter malgré l'affirmation figurant dans la réponse des deux ministres.

En effet, les éléments communiqués laissent craindre une vision du métier régressive et à courte vue qui, loin de se fonder sur les recherches et notamment sur les recherches en didactique pour asseoir et développer des pratiques sur un temps conséquent, pense que l'on peut mettre en oeuvre une professionnalité en six mois sur le terrain à partir des "aptitudes" et d'une "forte motivation pour le métier" accompagnées d'une surveillance rapprochée pour s'assurer de la conformité avec des directives dont la pertinence peut être sujette à caution - la quatrième recommandation, concernant seulement le MEN, demande en effet de "formaliser et de systématiser les procédures académiques de suivi des stagiaires et de repérage des difficultés tout en organisant "pour chaque stagiaire en difficulté un plan de formation et de suivi individualisé et, préalablement à la titularisation, formaliser l'engagement de l'intéressé à suivre ce plan".

Bien d'autres points sont inquiétants : Comment rendre compatibles : a) des exigences du MEN, peu ou pas fondées – par exemple celles qui ne manqueront pas de fleurir sous couvert du "suivi des stagiaires" cité précédemment ; b) des exigences issues de l'expertise des enseignants universitaires, rompus à l'analyse des besoins et c) la satisfaction de ces deux exigences précédentes, par la formation, avec des moyens intellectuels et financiers que le MEN refuse d'envisager ?

Comment peut-on à la fois prétendre que les enseignants ne sont pas suffisamment formés et vouloir diminuer de fait les heures de formation ? Comment peut-on ignorer la diversité des situations des étudiants et des stagiaires en master MEEF et faire encore une fois comme si le seul vivier des étudiants de licence était concerné ? Ces points, qui nous paraissent les plus vifs, ne semblent pas trouver d'écho dans les ministères concernés, qui peinent à entendre les personnels des ESPÉ, les enseignants et leurs syndicats.

En matière d'éducation et de formation, les phénomènes présentent des causes multiples, dont certaines sont liées à la société et à l'inadéquation de son rapport à l'école et à l'étude, qu'on ne change pas à coup de décrets.

Les annonces se multiplient et la Cour des comptes joue le rôle ambigu de "la Brute", sous les accents faussement benoîts de la sincérité, à peine ventriloque des *desiderata* gouvernementaux, avançant des propositions déjà ficelées mais absolument pas discutées... C'est le principe du nouveau monde : le dernier qui parle a raison !

Car de son côté, le ministère semble bien approuver les pistes avancées par la Cour des comptes et bien décidé à, non plus réformer, c'est l'ancien monde ça, mais à formater la formation des enseignants dans le moule d'une école "en marche". Pour le SNESUP-FSU, il est temps de jouer cartes sur table : si le ministère entend faire une réforme chamboule-tout pour la rentrée 2019, qu'il le dise ! Et qu'il mette en place une véritable concertation pour une véritable réforme de la formation, effectivement universitaire et professionnelle, avec les moyens nécessaires. Cela ne peut pas s'envisager (encore une fois) au pas de charge (10 mois pour tout changer ?) et dans le secret des cabinets. *Chut, on disrupte!*

#### **B. Marin dans AEF** Dépêche n° 592222

Par: Maïwenn Lamy - Publiée le 2018-09-19 16:29:00

Le Réseau des Espé s'oppose à une séparation entre la formation des enseignants du 1er et du 2nd degrés

"La formation actuellement commune aux enseignants du premier et du second degré est une avancée à laquelle nous tenons", déclare Brigitte Marin, présidente du R-Espé, le 18 septembre 2018. Alors que le gouvernement a annoncé son intention de revoir le cadre national de formation des masters Meef à compter de la rentrée 2019 et de modifier l'organisation du recrutement, le réseau exprime sa préférence pour un concours en fin de L3. Il revient aussi sur les "avancées" des Espé, 5 ans après leur création et insiste sur l'aspect à la fois "professionnalisant et universitaire" des formations.

"Nous ne voulons pas revenir en arrière avec une séparation entre la formation des enseignants du premier et du second degrés", souligne Brigitte Marin, présidente du R-Espé lors d'un point presse à l'Espé de Paris, mardi 18 septembre 2018.

Mario Cottron, vice-président du R-Espé et directeur de l'Espé de l'académie de Poitiers, pointe pour sa part la "lourdeur" de la formation en master Meef, "qui découle de la place du concours en M1". "Déplacer par exemple le concours à la fin de la L3 permettrait de désengorger la formation en M1 et en M2 et de se concentrer sur la pré-professionnalisation", avance Brigitte Marin. Elle met toutefois en garde : "Si on met un concours de recrutement des professeurs des écoles en L3 et un concours pour le second degré en master, on fait apparaître des différences qui n'ont pas lieu d'être. En quoi un professeur de collège et de lycée devrait-il faire du disciplinaire plus longtemps que les professeurs des écoles ?"

Pour rappel, Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal sont favorables à un placement des épreuves d'admissibilité "en fin de licence" et une épreuve d'admission "située en M1 ou en M2", comme ils l'ont fait savoir en réponse au référé de la Cour des comptes publié début

juin ([lire sur AEF info](#) ). Cette nouvelle organisation du concours est par ailleurs soutenue, uniquement pour le premier degré, par deux sénateurs, auteurs d'un rapport daté de fin juillet ([lire sur AEF info](#) ).

Enfin, Bernard Saint-Girons, ancien recteur et conseiller de la CPU, et Monique Ronzeau, ex-IGAENR, chargés par le ministère d'une mission sur la formation des enseignants, doivent notamment étudier s'il y a "lieu de retenir des modalités différentes entre les concours de recrutement de professeurs du premier degré et de ceux du second degré" et s'il "faut faire évoluer la place du concours dans le processus de recrutement". Leur rapport est attendu fin septembre. Le R-Espé participe à un groupe de travail avec la CPU, la DGRH, la Dgesco et la Dgesip réactivé en avril pour travailler sur les compétences à l'entrée en master Meef, à définir par les formateurs, et les compétences à l'entrée dans le métier, à définir par le ministère employeur ([lire sur AEF info](#) ).

"comité de sélection" POUR nommer les directeurs

"Nous arrivons à une échéance importante, puisqu'un certain nombre de directeurs arrivent à la fin de leur mandat avec un renouvellement du conseil des Espé", rappelle Brigitte Marin. Elle fait état d'une évolution dans la nomination de ces directeurs : "Il est question d'un 'comité de sélection' que le ministère mettrait en place afin de désigner la directrice ou le directeur sur proposition du conseil de l'Espé, relayé par le président de l'université intégratrice". Ces élections auront lieu "entre novembre et janvier". Aujourd'hui, la nomination du directeur se fait après avis du conseil d'école de l'Espé. Elle est prononcée par arrêté conjoint du MESRI et du MEN.

"Nous avons besoin de personnels à temps plein"

Cinq ans après la création des Espé, le réseau a également tenu à souligner les "avancées" dans la formation des enseignants. "Nous délivrons une formation à la fois professionnalisante et universitaire", insiste ainsi Mario Cottron. "Il est important que ce soient des équipes plurielles qui forment les professeurs, avec des professionnels du terrain, des chercheurs et des personnes qui font les deux", ajoute-t-il.

"Nous avons besoin de personnels à temps plein car ils effectuent un service essentiel", souligne Alain Frugière, vice-président du réseau. Il se porte ainsi en faux contre un rapport sénatorial qui soutient la transformation des Espé "en structures sans formateurs propres, faisant appel aux ressources de l'Éducation nationale (enseignants-formateurs) et de l'enseignement supérieur (enseignants-chercheurs)" ([lire sur AEF info](#) ).

Réforme territoriale, prérecrutement... : "Nous n'avons pas d'éléments tangibles"

"Nous n'avons pas l'impression que la fusion va être généralisée aux Espé", déclare Brigitte Marin, interrogée sur la réduction du nombre de rectorats prévue pour 2020 ([lire sur AEF info](#) ). Pour rappel, alors que la Normandie fait l'objet d'une expérimentation pour faire fusionner les académies de Caen et Rouen ([lire sur AEF info](#) ), Jean-Michel Blanquer a évoqué une réflexion pour "réorganiser la formation des professeurs à l'échelle" de ces deux villes. La construction d'une seule Espé normande est à l'étude. Frédérique Vidal, MESRI, a pour sa part déclaré que la réforme territoriale "n'a pas de relation directe avec la formation des enseignants" ([lire sur AEF info](#) ).

En ce qui concerne le "prérecrutement" des AED, le R-Espé souligne également qu'il a "de nombreuses questions sans réponse" ([lire sur AEF info](#) ). Mais "si cela favorise la mixité sociale en permettant à davantage de personnes d'accéder à un bac +5, c'est une bonne chose", estime Olivier Combacau, directeur de l'Espé Centre-Val de Loire. Le réseau déclare également "ne pas avoir d'éléments tangibles" sur l'appel à projets des "Espé du futur", dont le cahier des charges n'est toujours pas publié ([lire sur AEF info](#) ).

### **Dans café péda juin 2018 : Que veut dire un recrutement des professeurs en L3 ?**

*Le 4 juin, en réponse à un référé de la Cour des comptes, les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont annoncé que les futurs enseignants seraient recrutés par des épreuves d'admissibilité en fin de L3 comme la Cour le souhaite. Les épreuves d'admission seraient placées "en M1 ou en M2". "L'annonce ministérielle va reposer la question de la rémunération des futurs enseignants", écrivions-nous. "Peut-on étendre d'une année la formation avec une épreuve d'admissibilité passée en L3 et ne prendre en charge le futur enseignant que sur une année ?" C'est sur cette question que nous invitons le lecteur à nous suivre. L'enjeu, on le verra, va bien au-delà de la rémunération des stagiaires et touche à l'avenir de l'Education nationale.*

#### **Le système actuel**

Il faut commencer par rappeler comment se passe le recrutement des enseignants actuellement. Les épreuves d'admissibilité ont lieu en M1 sous forme d'épreuves écrites. Elles sont suivies dans la foulée (à quelques semaines de distance) des épreuves d'admission, orales cette fois. S'il est admis, le candidat devient fonctionnaire stagiaire. Il y a en a environ 25 000. Chacun est rémunéré tout au long de son année de M2 où il doit à la fois rédiger un mémoire de recherche, obtenir le master 2 et découvrir le métier en enseignant à mi temps. A la fin de cette année il est titularisé et obtient une affectation comme fonctionnaire.

Evidemment cette formule réduit à peu de chose la dimension professionnelle de la formation. Le stagiaire est écartelé entre toutes les tâches qu'on lui demande. Le temps dévolu à une analyse des pratiques enseignantes en souffre.

C'est pour cette raison que la Cour des comptes recommande d'avancer le concours en L3. " la Cour recommande de déplacer les épreuves d'admissibilité en L3 de façon à laisser les universités préparer les étudiants sur le plan disciplinaire. "Les épreuves d'admission, qui seraient alors placées au cours de l'année de M1, seraient plus axées sur la professionnalisation afin de sélectionner ceux des admissibles qui présentent les meilleures aptitudes et la plus forte motivation pour le métier, quitte à compléter leur formation disciplinaire par la suite", écrit la Cour dans son référé.

#### **Ce qu'ont décidé les ministres**

Dès janvier 2018, avant que la Cour lui tende une perche publique, le ministre avait pris position pour l'admissibilité en L3. le ministre déclarait : "La situation actuelle, avec le concours en fin de master 1, ne satisfait pas tout le monde et suscite beaucoup

d'interrogations. La réflexion est ouverte... Ce sera l'objet de discussions dans les temps à venir... Le passage du concours en licence 3 présenterait un réel intérêt".

Le 22 mai, en réponse à la Cour, les ministres écrivent : "Un consensus se dégage progressivement en faveur d'une épreuve d'admissibilité en fin de licence et d'une épreuve d'admission située en M1 ou en M2. Cependant, ce scénario doit être affiné et son impact étudié, non seulement en termes de coût et de réingénierie des maquettes de licence et de master, mais aussi en termes d'attractivité des parcours de formation pour les meilleurs étudiants".

On notera que pour les ministres l'épreuve d'admission n'est pas en M1 comme le souhaite la Cour mais "en M1 ou en M2". Ils introduisent l'année de M2 ce qui laisse penser que ce serait plutôt M2...

### **Le nouveau calendrier et le statut des reçus**

Les ministres s'abritent derrière des considérations techniques pour dire que cela demandera un peu de temps. Mais en réalité le problème n'est pas dans la définition des maquettes de concours. Il est plutôt dans la redéfinition complète que cette annonce implique dans l'entrée dans le métier d'enseignant.

En distinguant nettement l'admissibilité (en L3) de l'admission (deux ans plus tard), les ministres posent en terme nouveaux la question du statut et de la rémunération des futurs enseignants. Le choix pour le concours d'admission entre M1 et M2 change tout.

Si les épreuves d'admission ont lieu en M1, le futur professeur sera formé en 2 ans. On garderait sans doute la qualité de fonctionnaire stagiaire rémunéré pour la période suivant l'épreuve d'admission (l'année de M2). Quel sera alors le statut du futur professeur durant l'année de M1 (entre admissibilité et admission) ? Dans cette situation on peut imaginer cette année avec un statut étudiant, éventuellement boursier, et celle de M2 comme aujourd'hui, en professeur stagiaire. On reste dans ce cas dans la fourchette des 25 000 postes actuels.

### **Un report du concours final en M2 rend impossible le maintien du statut des stagiaires**

Seconde hypothèse, qui semble avoir la préférence des ministres : le concours d'admission en fin de M2. Dans ce cas le temps de formation est de 2 ans après admissibilité. Quel serait alors le statut du futur professeur durant ces deux années ? Celui de fonctionnaire stagiaire ? C'est impossible car cela doublerait leur nombre. Or c'est incompatible avec l'objectif gouvernemental. Le gouvernement ne veut pas augmenter le nombre de fonctionnaires. Il a annoncé vouloir le réduire. 50 000 postes dans la fonction publique d'Etat seront supprimés et l'Education nationale, qui gère la moitié de ces emplois, se verra très probablement demander 25 000 postes.

Si le ministère ne veut pas faire le grand saut vers 50 000 professeurs stagiaires (au lieu de 25 000 actuellement), il ne peut que repousser à après l'admission en M2 le statut de fonctionnaire.

Autrement dit, avancer l'admissibilité en L3 pourrait conduire à remettre en question le statut des professeurs stagiaires. Parce que si le candidat reçu au concours d'admissibilité n'est pas fonctionnaire stagiaire il sera tout au long des deux années de formation étudiant, éventuellement étudiant boursier.

L'économie réalisée par l'Education nationale sera sensible. JM Blanquer referait ce que Darcos a fait en 2008. Il rendrait au Budget les postes de stagiaires : ça tombe pile à 25 000 postes, exactement ce qui est attendu pour atteindre l'objectif gouvernemental. Le ministre pourra même être généreux sur les bourses attribuées à ces futurs professeurs : elles sont payées par l'enseignement supérieur...

### **Changer le concours pour changer l'Education nationale**

Mais cela va bien au-delà. C'est le statut du concours lui-même qui est touché. A quoi ressemble ce concours d'admissibilité qui ne donne pas le statut de fonctionnaire stagiaire ? Tout simplement à celui de l'enseignement privé sous contrat où le futur professeur doit trouver un chef d'établissement qui l'accepte après le concours ou perdre le bénéfice du concours. On distingue le concours et le recrutement.

Dans "L'école de demain", JM Blanquer a prédit que le concours ne sera plus qu'une "habilitation à enseigner...", le recrutement étant de la responsabilité du chef d'établissement". L'avantage étant d'avoir une gestion plus proche du terrain et donc "plus humaine" des enseignants.

En aout 2017, dans le Nouvel observateur, il annonçait que les chefs d'établissement auraient leur mot à dire dans le recrutement des professeurs. " Mon objectif est simple : des établissements avec des équipes unies, partageant un projet éducatif fort. Dans ce cadre, oui, il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement. Cela se pratique d'ailleurs dans les lycées français à l'étranger et participe à leur rayonnement. Les professeurs auraient tout à gagner à ces évolutions" Et il annonçait son intention d'introduire le sujet dans les mois à venir.

Selon ce que le ministre finalement décidera, l'organisation entière de l'Education nationale changera. Le choix du concours d'admission en fin de M2, c'est aussi celui d'établissements autonomes gérant leur personnel. C'est la fin du statut actuel des enseignants et une nouvelle organisation de l'Education nationale, plus "agile"...

Cette nouvelle formule, distinguant concours et recrutement, répond à une autre question qui pour moi reste sans réponse dans le report en L3 de l'admissibilité : que fait-on des reçus collés, admissibles mais non admis ?

**François Jarraud**